Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600081-20251209-138D_2025-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE BADEN FEUILLET 2025-00554

Nombre de Conseillers	
En exercice :	27
Présents :	24
Votants :	26

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 28 novembre 2025 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST, Joël BIGNON, Ulyss JEGO, Frédéric LAURENT, Patrick BERTRAND, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC, Anita ALLAIN-LE PORT, Brigitte FALLOT, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER.

Ont donné procuration : Bruno PICAUD à Nadine LE MARHOLLEC, Séverine MULLER à Anita ALLAIN-LE PORT
Excusée : Sophie BODIN

Secrétaire de séance : Ulyss JEGO

138/2025 - ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT DE LA CANUT – CENTRALE D'ACHAT DU NUMERIQUE ET DE TELECOMS

Dans le cadre de leur engagement à servir au mieux les intérêts des communes membres, la communauté d'agglomération « Golfe du Morbihan Vannes Agglomération » (GMVA) a souhaité adhérer à la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et de Télécoms) par délibération en date du 9 octobre 2025 pour elle-même ainsi que les communes membres.

Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses membres :

- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT est un Acheteur sous forme de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

L'adhésion est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association. Ce coût sera pris en charge par GMVA pour la première année et une convention financière et d'adhésion au groupement seront définies dans une convention à venir, entre les communes et GMVA.
GMVA propose aux communes membres de rejoindre un groupement de commandes portant sur les achats suivants :

- LOT 1 - Acquisition/location de services d'impression (imprimantes et MFP)
  Titulaire : KONICA MINOLTA
- LOT 2 - Fourniture de consommables neufs à la marque d'origine, pour imprimantes
  Titulaire : HELIAQ
- LOT 3 - Fourniture de consommables re-manufacturés pour imprimantes

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600081-20251209-138D_2025-DE

Titulaire : BELTA

- LOT 4 - Fourniture de consommables re-manufacturés pour imprimantes MARCHE RESERVE Article L2113-12 CCP (EA ou ESAT)
  Titulaire : APF ENTREPRISES 34

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances, activités économiques et tourisme réunie le 24 novembre 2025,

Considérant l'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT) et le besoin de la Commune d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à la population,

Considérant que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de la Commune de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées,

Considérant que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ d'approuver l'adhésion au groupement de commandes de la CANUT via GMVA sur les lots suivants :

- LOT 1 - Acquisition/location de services d'impression (imprimantes et MFP)
  Titulaire : KONICA MINOLTA
- LOT 2 - Fourniture de consommables neufs à la marque d'origine, pour imprimantes
  Titulaire : HELIAQ
- LOT 3 - Fourniture de consommables re-manufacturés pour imprimantes
  Titulaire : BELTA
- LOT 4 - Fourniture de consommables re-manufacturés pour imprimantes MARCHE RESERVE Article L2113-12 CCP (EA ou ESAT)
  Titulaire : APF ENTREPRISES 34

↳ d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion au groupement et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 09 décembre 2025
Le Maire,
Patrick EVENO

